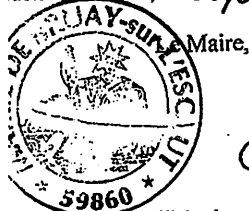


**OBJET: Adoption des
subventions communales 2022
aux associations locales**

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
doux-Préfecture le 06/04/22 et
publié (ou notifié) le 06/04/22.



Cette présente délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil vingt deux, le Trente et un Mars à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Mme DUHAMEL Sylvia, Maire de la Commune

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEY Régis, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. BECOURT Julien, Mme DYTRYCH Anne, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme MENDOLA Nunziata procuration M. LEMAIRE Pascal
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire
Mme CANIAU Nathalie procuration Mme LEROUX Christiane
Mme ROUSSY Cendrine procuration M. BECOURT Julien

Absents excusés : M. MUSY Frédéric

Le Conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2022 portant adoption du budget 2022,

Considérant que le budget 2022 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant les avis « favorable » de la commission des Fêtes Vie Associative et Vie des Quartiers en date du 01/03/2022 et de la commission Sport Jeunesse et Loisirs en date 03/03/2022,

Considérant l’avis favorable de la commission des Finances en date du 15 mars 2022,

Considérant la politique volontariste de la Ville d’aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d’actions d’intérêt local,

Considérant les demandes de subventions annuelles sollicitées par les associations communales reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous,

Considérant qu’il convient d’allouer des subventions annuelles, afin d’assurer le bon fonctionnement de ces associations locales,

Considérant que la municipalité se réserve le droit en cas d'évolution défavorable de la crise sanitaire (sans reprise de toutes les activités) de ne pas verser (partiellement ou totalement)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 05/04/2022
 ID: 059-215901125-20220331-D42_2022-DE

En conséquence, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer pour l'obtention de ces subventions annuelles pour l'année 2022 (sous réserve d'une évolution favorable de la crise sanitaire du Covid-19), et d'autoriser Madame le Maire à procéder à leurs règlements selon les tableaux ci-dessous.

TABLEAU DE LA SUBVENTION DE LA SECTION COMMERCE ET ARTISANAT 2022

ASSOCIATION	SUBV ANNUELLE	TOTAL
UCABE	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	3 000,00 €	3 000,00 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA SECTION SPORTS ET LOISIRS 2022

ASSOCIATION	SUBV ANNUELLE	SUBV DE PROJET	TOTAL
Aïki Jujutsu Marotokan Bruaysien	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
Amicale Bruaysienne de Cyclotourisme	1 600,00 €	700,00 €	2 300,00 €
Association Cynophile Bruaysienne	1 300,00 €	- €	1 300,00 €
Association Sportive Scolaire Collège Jean Macé	800,00 €	- €	800,00 €
Billard Club Bruaysien	1 300,00 €	800,00 €	2 100,00 €
Bruay Sports	22 000,00 €	- €	22 000,00 €
Ecole Ying Chuan/Kung Fu/Thai-Chi/Chikung	800,00 €	- €	800,00 €
Judo Club Bruaysien	1 800,00 €	- €	1 800,00 €
Karaté Club de Bruay sur Escaut	1 800,00 €	- €	1 800,00 €
Les Amis de Fanny	500,00 €	- €	500,00 €
Les Amis du Tir de Bruay sur Escaut	1 500,00 €	700,00 €	2 200,00 €
Muay Thai Club Bruaysien	800,00 €	- €	800,00 €
Pétanque Bruaysienne	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
Ping-Pong Club Bruaysien	1 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €
Section Compétition Pêche Bruaysienne (SCPB)	600,00 €	300,00 €	900,00 €
Société de Chasse de Bruay sur l'Escaut	700,00 €	200,00 €	900,00 €
Société de Gymnastique Bruaysienne	500,00 €	- €	500,00 €
Team pêche	1 000,00 €	700,00 €	1 700,00 €
The Villains	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Top Dance	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
TOTAL	45 700,00 €	4 900,00 €	50 600,00 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA SECTION FET

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

510

ID : 059-215901125-20220331-D42_2022-DE

ASSOCIATION	SUBV ANNUELLE	SUBV DE PROJET	TOTAL
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200,00 €	1 100,00 €	2 300,00 €
Amicale Don du Sang Bénévole du Valenciennois	450,00 €	240,00 €	690,00 €
Amicale du Personnel Municipal de Bruay-sur-l'Escaut (APMB)	38 000,00 €	500,00 €	38 500,00 €
Apas de Géant	1 000,00 €	600,00 €	1 600,00 €
Association de Couture Municipale les Ciseaux d'Or	800,00 €	200,00 €	1 000,00 €
Au Fil du Temps Cours Municipal de Coupe et Couture	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Club de Loisirs d'Entraide Solidarité Léo Lagrange (CLES)	500,00 €	- €	500,00 €
Club des Loisirs des plus de 50 ans	800,00 €	300,00 €	1 100,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
Les Jeunes du LALP de Bruay-sur-l'Escaut	1 000,00 €	2 800,00 €	3 800,00 €
Média Jeunesse	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
Nord Stratégie	500,00 €	700,00 €	1 200,00 €
Séjours et Découvertes	200,00 €	- €	200,00 €
TOTAL	49 450,00 €	6 440,00 €	55 890,00 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS DE LA SECTION ENSEIGNEMENT 2022

ASSOCIATION	SUBV ANNUELLE	TOTAL
Amicale laïque de Thiers	500,00 €	500,00 €
Amicale laïque du Centre	500,00 €	500,00 €
OCCE Emile Zola	100,00 €	100,00 €
OCCE Léo Lagrange	100,00 €	100,00 €
OCCE Claude Monet	85,00 €	85,00 €
OCCE Georges Brassens	85,00 €	85,00 €
OCCE Paul Langevin	90,00 €	90,00 €
OCCE Daniel Fery	30,00 €	30,00 €
OCCE Joliot Curie	50,00 €	50,00 €
OCCE Henri Matisse	50,00 €	50,00 €
TOTAL	1 590,00 €	1 590,00 €

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération à l'UNANIMITE (moins un vote).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



pour (exécuté) conforme.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215901125-20220331-D42_2022-DE